

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

**COMMUNE DE TROOZ**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Réunion de la CLDR du 4 juin 2014  
Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz**

---

Présents :

C. Marck, Echevin du développement rural  
D. De Temmerman, Secrétaire de la CLDR  
B. Franck, SPW développement rural service extérieur de Huy (DGO3)  
A. Barthelemy, Agent de développement au GREOA  
M.-F. Gilis, Agent de développement au GREOA  
D. Piron, Agent de développement au GREOA  
E. De Coune, P. Haot, J-C. Patureau, G. Rondeaux, P. Van Damme, S. Arimont, S. Bovy, R. Fanielle, M. Jamagne, Y. Matz, E. Vendy.

Excusés :

B. Houbeau, Auteur de programme au GREOA  
N. Sools, , O. Depairon, Y. Simons, C. Honoré, A. Degée, C. Bouhon, S. Dehousse, C. Depresseux, S. Freres, E. Nori

**1. Introduction**

La réunion débute par un mot d'accueil du Président de la Commission, Monsieur Christophe Mark, Echevin du développement rural. Il remercie les membres pour avoir posé leur candidature ainsi que Madame Franck (DGO3) et les agents de développement pour leur présence.

**2. Présentation de l'assemblée**

Afin de permettre aux membres de faire connaissance, les agents de développement proposent une animation leur permettant de se présenter et d'exprimer les raisons de leur engagement au sein de la CLDR ainsi que leurs attentes. Madame Franck explique ensuite qu'elle est la représentante de l'Administration régionale (DGO3) chargée du suivi administratif du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) tout au long de son élaboration et du suivi des dossiers en vue de la subvention des projets, après l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Les agents de développement poursuivent par une présentation du GREOA et du processus.

### **3. Présentation du GREOA**

#### ➤ Le GREOA

Les agents de développement présentent le GREOA (Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève). Le GREOA est une asbl qui regroupe les forces vives du Pays d'Ourthe-Amblève (13 Communes, mandataires politiques, associations, particuliers...) et qui œuvre, au travers d'une équipe pluridisciplinaire, en tant que :

- **bureau d'étude** dans des domaines variés tels que le Développement rural, la Mobilité, le Tourisme, l'Environnement...
- **organisme de promotion** au niveau touristique (Maison du Tourisme Ourthe-Amblève), culturel et social
- **groupe de pression** en vue de défendre les intérêts du Pays d'Ourthe-Amblève

Toutes les informations complémentaires peuvent être consultées sur le site internet [www.greoa.be](http://www.greoa.be).

#### ➤ Le GREOA et le Développement rural

En matière de Développement rural, le GREOA accompagne à ce jour 8 Communes dont 6 d'entre elles ont vu leur PCDR approuvé et sont en phase de réalisation de projets. Le GREOA vient également d'être désigné par le Ministre de la Ruralité afin d'accompagner la commune de Lierneux dans son Opération de Développement Rural (ODR).

Toutes les informations concernant ces ODR et plus particulièrement l'ODR de la commune de Trooz sont disponibles sur le site internet [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be). Les PCDR approuvés y sont consultables, ainsi que les PV des réunions d'information et de consultation, des Groupes de Travail...

### **4. Présentation de l'ODR**

Une Opération de Développement Rural (ODR) a pour objectif de revitaliser et de restaurer la commune dans le respect de ses caractères propres et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Elle est régie par le décret du 6 juin 1991. L'ODR est fondée sur une démarche :

- **stratégique** : elle s'inscrit dans une réflexion sur le long terme orientant la politique locale des 10 prochaines années
- **globale et intégrée** : l'ODR suscite la réflexion sur l'ensemble des thèmes de la vie communale (agriculture, économie, environnement, mobilité, culture, vie sociale et associative...) et sur leur interaction
- **participative** : les citoyens sont au centre de la démarche, ils donnent leur avis et proposent des suggestions pour le développement de la Commune. Ils sont représentés au sein de la Commune par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Concrètement, un diagnostic de la Commune est établi sur base d'une étude socio-économique et d'une consultation citoyenne. Il sera la base d'une stratégie de développement communale pour 10 ans. Le diagnostic et la stratégie de développement seront présentés dans un document appelé Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Celui-ci devra être approuvé par le Gouvernement wallon, pour une durée de 5 à 10 ans. Durant cette période, la Commune aura la possibilité d'introduire des demandes de Convention en vue

d'obtenir un subventionnement pour des projets présentés dans le PCDR. Ces subsides peuvent aller jusqu'à 80%.

## **5. Les acteurs de l'ODR**

### ➤ L'auteur de programme (GREOA)

Il s'agit de Benoît Houbeau qui est chargé de réaliser l'étude socio-économique de la Commune et de rédiger le PCDR en collaboration avec les agents de développement.

Contact : [benoit.houbeau@greoa.be](mailto:benoit.houbeau@greoa.be)

### ➤ Les agents de développement (GREOA)

Anouck Barthelemy, Marie-Françoise Gilis et Dimitri Piron sont chargés d'accompagner la Commune dans le processus. Ils s'occupent de l'animation des réunions de la CLDR, de la rédaction de PV de réunions, d'animations de Groupes de Travail, de soutien administratif...

Contact : [pcdr@greoa.be](mailto:pcdr@greoa.be)

### ➤ La CLDR

#### Définition

La Commission Local de Développement Rural (CLDR) est une assemblée représentative de la population. Tous les villages, classes d'âge, milieux socio-professionnels et partis politiques y sont représentés. Il s'agit d'une Commission d'avis qui représente l'ensemble de la population et qui sert de relais entre celle-ci et le Conseil communal. Elle participe activement au processus, notamment au travers de l'analyse des besoins, la définition de défis et d'objectifs de développement et de la réflexion concernant les projets envisagés dans la Commune.

#### Composition

Elle compte entre 10 et 30 membres effectifs et un même nombre de suppléants, dont un quart de conseillers communaux maximum.

#### Approbation du ROI

Le ROI est approuvé à l'unanimité sans remarque

## **6. Distinction PCDR/SSC – CLDR/CCATM**

Afin d'éviter toute confusion, les agents de développement comparent PCDR et Schéma de Structure Communal (SSC) ainsi que les rôles respectifs de la CLDR et de la Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

De manière générale, alors que le PCDR est un Programme stratégique de développement pour la Commune pour les 10 années à venir, dans tous les domaines de la vie communale, le SSC se concentre sur des questions relatives à l'aménagement du territoire. Le PCDR aborde donc des questions relatives à l'économie, la vie sociale, culturelle, associative, l'environnement, la mobilité, l'aménagement du territoire... Quant au SSC il traite exclusivement de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, alors que le SSC est un document d'orientation en matière d'aménagement du territoire, le PCDR est un programme permettant la réalisation de projets et le subventionnement de certains de ceux-ci.

La CLDR et la CCATM sont toutes deux des commissions consultatives :

- La CLDR traite de tous les domaines de la vie communale. Elle travaille à la réflexion et à la co-production du PCDR. Sa Présidence est assurée par le Bourgmestre ou l'Echevin du développement rural. Tous les membres (effectifs et suppléants) ont voix consultative et délibérative ; elle fonctionne en général par consensus. Un minimum de 4 réunions par an est requis.
- La CCATM traite de questions relatives à l'aménagement du territoire et à la mobilité. Elle est amenée à travailler sur l'ensemble de la Commune et sur des dossiers spécifiques et à émettre un avis sur ceux-ci. Sa Présidence ne peut pas être assurée par un membre du Collège communal. Un minimum de 6 réunions par an est requis.

## **7. Le PCDR et le développement durable**

Il est possible de réaliser un PCDR-Agenda 21 Local. Dans cette optique, le PCDR pourra devenir un outil officiel pour le développement durable de la Commune. Indépendamment de cette possibilité, les agents de développement expliquent que la réflexion menée dans l'ODR intégrera les notions du développement durable.

Afin de permettre aux membres d'exprimer leur vision d'un développement durable au sein de la Commune de Trooz, les agents de développement proposent une animation basée sur le photolangage. Les membres sont invités à choisir une ou plusieurs photos et à expliquer en quoi elle correspond à leur vision d'un avenir plus durable. Les avis suivants ont été récoltés :

- « La Wallonie est confrontée à deux défis majeurs : le logement et l'emploi. La Wallonie est soumise à des difficultés en matière de reconversion industrielle. L'emploi passera obligatoirement par les villes et communes et notamment par l'aménagement de parcs industriels. En matière de logement, la démographie ne cesse d'augmenter et des efforts devront être consentis en ce sens, en tenant compte de la problématique de l'extension des zones bâties (imperméabilité des sols, mobilité, infrastructures...) »
- « Le développement durable est la lutte contre la consommation excessive de l'eau »
- « Le développement durable, c'est penser à l'avenir de nos enfants »
- « La Commune de Trooz est comme un puzzle dont les pièces (les anciennes communes) n'ont pas encore véritablement fusionnés »

- « La biodiversité doit être sauvegardée, il faut intégrer le réseau naturel dans la réflexion »
- « Alors que l'on innove sans cesse, la créativité pourrait s'appliquer au paysage de la Commune de Trooz, intrinsèquement lié à son histoire »
- « Le côté participatif est essentiel pour atteindre un idéal ! »
- « Un développement durable est un développement qui perdure. Le meilleur du Développement durable, c'est les liens entre les gens »
- « La Communication et le soin à la Nature sont deux éléments essentiels pour la construction de l'avenir »
- « Une attention doit être portée à la protection de l'environnement et, notamment à Trooz, à la gestion des déchets sauvages »

Comme les différentes interventions le laisse transparaître, le Développement durable est fondé sur trois piliers :

- Social : il a pour finalité de satisfaire les besoins en matière de santé, d'éducation, d'habitat, de prévention de l'exclusion et du développement de l'équité sociale
- Economique : il s'agit de poursuivre un développement économique favorable
- Environnemental : il est nécessaire de préserver la diversité des espèces, des ressources naturelles et énergétiques

## **Questions**

A l'issue de cette présentation, différentes questions sont posées par les membres :

- Quels jours les réunions auront-elles lieu ?
  - Elles seront organisées de préférence le mardi soir à 19h30. Les prochaines réunions auront lieu le 23/09, 14/10 et 28/10. Le Décret prévoit la tenue de 4 réunions plénières annuelles minimum. Au lancement de l'ODR, ces réunions seront plus nombreuses. Ensuite, les membres pourront s'inscrire à des Groupes de Travail thématiques pour lesquels ils souhaitent plus particulièrement s'investir.
- A quel moment le Collège sera-t-il consulté quant aux aspects financiers ?
  - Le Collège sera intimement associé à la réflexion. Le quart communal a un rôle de relais entre la CLDR et le Conseil communal. Par ailleurs, la CLDR sera amenée à identifier et à émettre son avis sur les projets qu'elle souhaite voir se réaliser en priorité. Ces fiches seront ensuite budgétisées et présentées au Conseil communal à qui revient les prises de décisions.
- Quelle méthode de travail sera mise en place ?
  - Dès le mois de septembre, trois réunions seront organisées afin de présenter, par thématique, le pré-diagnostic de la Commune qui sera transmis aux membres par les agents de développement. Les résultats de la consultation citoyenne seront également présentés

- Ces réunions seront suivies par une réflexion afin de définir les défis et objectifs de développement à atteindre pour les 10 prochaines années, dans toutes les thématiques de la vie communale
  - Des projets seront ensuite définis et décrits dans des fiches-projets qui seront priorisées par la CLDR, afin de répondre à ces objectifs de développement
- Quels sont les exemples de projets qui ont été réalisés dans les autres communes ?
- Dès le lancement de l'ODR, et ce tout au long du processus, différentes actions ne demandant pas de moyens financiers conséquents pourront être initiées dans tous les domaines de la vie communale. Ainsi, par exemple :
    - à Ferrières, un Service d'Echange Local (SEL) a été mise en place suite à la création d'un Groupe de Travail « Economie » ;
    - à Ouffet, Aywaille et Ferrières, des Groupes de Travail « Chemins et sentiers » ont été mis sur pied afin de réaliser un inventaire des chemins vicinaux et de rouvrir certains de ceux-ci, de réaliser de nouvelles promenades... ;
    - A Ouffet, une maison communautaire a été créée
    - A Ferrières, la Commune a édité, sur base d'une réflexion menée avec la CLDR, un Bulletin communal
    - A Stoumont, la CLDR a réalisé une farde d'accueil des nouveaux habitants
    - A Aywaille, la CLDR a pris l'initiative de créer un Groupe de Travail « Arbres et haies remarquables »
    - A Esneux et Ferrières, un Groupe d'Achat Commun (GAC) a été mis en place
    - ...
  - Après son approbation par le Gouvernement wallon, les projets figurant dans le PCDR sous la forme de fiches-projets pourront quant à eux recevoir des subsides pouvant aller jusqu'à 80%, tous subsides confondus (Développement rural, Infrasports, Espaces verts, Patrimoine, SPW DGO Routes et Bâtiments...).
    - A Aywaille, la Commune a reçu une Convention pour la construction d'une Maison de village et de services à Nonceveux (projet en cours de réalisation)
    - A Sprimont, la Commune a reçu un subventionnement pour aménager le Centre de Louveigné (projet en cours de réalisation) et pour réaliser un crapauduc (projet terminé)
    - A Stoumont, une Convention est en cours pour l'aménagement du centre de Lorcé (projet en cours)
    - A Esneux, la Commune a reçu une Convention pour l'aménagement du village de Fontin. Pour des raisons budgétaires, la Commune a choisi de suspendre ce projet
    - A Hamoir, la Commune vient de recevoir une Convention pour l'aménagement d'une Maison rurale (salle polyvalente, EPN,

bibliothèque, local d'accueil) dans le Parc de l'Administration communale

- A Ouffet, c'est pour construire une maison de village que la Commune a reçu un subventionnement dans le cadre du PCDR

La réunion de clôture à 22h30, après le verre de l'amitié